

AFFAIRE N° 11. - Acquisition d'un terrain situé à SAINT-FRANCOIS appartenant à l'A.P.E.P. destiné à la constitution d'une réserve foncière.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 MARS 1974, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 5 ha 34 a. 50 ca., appartenant à l'ASSOCIATION des PUPILLES de l'ECOLE PUBLIQUE, pour le prix de 11 000 000 de Frs CFA.

Cependant, l'A.P.E.P. vient de me faire savoir, par l'intermédiaire de son notaire, Maître Jacques MACE, qu'elle souhaiterait obtenir une majoration de 25 % du prix estimé par les Domaines, soit la somme de 13 750 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de vous prononcer sur l'acquisition du terrain de l'A.P.E.P. pour le prix de 13 750 000 Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Les Commissions des Finances et des Travaux Publics ont donné l'avis suivant
" Les Commissions restent favorables au principe de l'acquisition du terrain et au
" prix fixé par les Domaines, mais vous proposent de ne pas accorder la majoration
" de 25 % demandée par l'A.P.E.P."

LE MAIRE. - Suivez-vous l'avis de la Commission ou décidez-vous de maintenir l'acquisition ?

M. ROBERT. - Je connais le terrain ; il présente un intérêt pour la Municipalité, mais ce n'est pas urgent.

M. GERARD. - C'est un terrain intéressant, effectivement, mais qui ne présente pas d'urgence. Nous avons demandé que les négociations reprennent.

M. Bruno BOYER. - Je crois que l'A.P.E.P. a été subventionnée pour l'acquisition de ce terrain.

M. Eric BOYER. - Je signale que nous rencontrons des difficultés pour nos colonies de vacances. Nous ne pouvons pas faire fonctionner celle du Brûlé en janvier. Or, il y a sur ce terrain de l'A.P.E.P. non seulement une maison, mais un grand réfectoire. Je crois que nous ne devons pas perdre de vue l'acquisition.

LE MAIRE. - Les Commissions ont demandé que les conversations soient poursuivies. Certains membres ont fait ressortir que l'A.P.E.P. avait été subventionnée et que le prix demandé était élevé. Mais, la discussion reste ouverte.

M. LICHARDY. - Nous maintenons donc le prix à 11 000 000 ?

LE MAIRE. - Oui.

M. PICARD. - Ne pourrions-nous pas envisager une augmentation du pourcentage ?

M. Eric BOYER. - Pensez-vous que, d'ici 6 mois ou 2 ans les prix n'auront pas augmenté ? Lorsque nous avons étudié l'acquisition des autres terrains (rue Malartic, rue Lucien Gasparin), nous avons dit que si nous attendions, les prix allaient augmenter. Ici aussi les prix vont s'élever.

M. Bruno BOYER. - Moins que pour les autres acquisitions où il y avait des commerces.

M. GERARD. - Pour la rue Lucien Gasparin, il y a une question d'urgence. La route doit sortir. Si nous perdions un an pour cette affaire ce serait plus ennuyeux que de perdre quelques mois pour essayer d'avoir le terrain de l'A.P.E.P. qui est intéressant, certes, mais moins urgent.

M. Eric BOYER. - Je ne considère pas que l'installation d'une colonie de vacances au Brûlé soit moins urgente que le prolongement de la rue Lucien Gasparin.

M. GERARD. - 25 %, cela dépasse le maximum admis. La C.D.O.I. proteste à chaque fois que l'on dépasse 15 %.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport-ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renvoyer cette affaire à la prochaine session. Les discussions seront reprises avec le propriétaire.

§

§

§